

Le 28 novembre 2017,

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,

J'ai le plaisir de vous adresser notre édition de décembre de la lettre-télécopie d'information en Ile-de-France ; votre rendez-vous mensuel avec l'actualité pour nos communes.

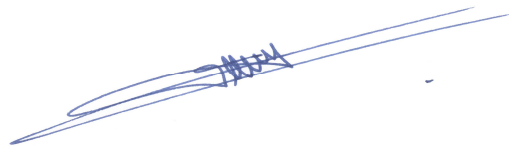
- **Les cirques et les fêtes foraines** : Une circulaire du 20 novembre 2017 vient préciser les conditions particulières dont bénéficient les professionnels du cirque et de la fête foraine pour s'installer sur le domaine public. Depuis le 1er juillet dernier, les communes sont en effet tenues, en application d'une ordonnance du 19 avril 2017, à organiser une procédure de sélection des candidats à l'occupation du domaine public pour y exercer une activité économique. Elles ne sont pas obligées de le faire dès lors que la demande concerne l'installation d'un cirque ou d'une fête foraine, comme le précise la circulaire. L'ordonnance du 19 avril 2017 a en effet prévue une « *procédure simplifiée* » visant les occupations de courte durée délivrées quotidiennement par les personnes publiques pour lesquelles de simples mesures de publicité préalable devront être mises en œuvre.

- **Devenez « ville prudente »** : Des panneaux « ville prudente » à l'entrée des communes, comme il en existe pour les « villes fleuries » : l'association Prévention routière lance un label pour distinguer les villes et villages qui agissent en faveur de la sécurité routière. Les communes adhérentes doivent remplir un questionnaire sur le site www.villeprudente.fr. Les communes qui obtiendront une note d'au moins 50 sur 100 feront ensuite l'objet d'un audit sur place afin de vérifier la réalité des déclarations. En fonction des résultats, elles se verront attribuer entre un et cinq « cœurs ».

- **La population francilienne en 2050** : D'après une étude de l'Insee, la population en 2050 augmenterait partout en Île-de-France. Selon la projection démographique et si les tendances démographiques se poursuivent, c'est l'Essonne qui monterait sur la première marche du podium de la croissance. Avec plus d'1.600.000 habitants en 2050, le département enregistre la plus forte progression : + 29% par rapport à 2013. La Seine-Saint-Denis se démarque en restant le plus jeune département d'Ile-de-France. Une évolution qui contraste avec les Hauts-de-Seine où si l'âge moyen s'élève à 43 ans, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans lui devrait être multiplié par deux. A noter également le vieillissement prononcé des Yvelines. Quant au Val-d'Oise, il deviendrait le département le moins peuplé de la région.

- **Indices** : A la date du 25 septembre 2017, le cours de l'indice Euribor 3M est de -0.329, l'indice Euribor 6M est de -0.272 et l'indice Euribor 12M est de -0.171.

Le dernier indice BT 01 connu est celui de mai 2017, publié au Journal Officiel le 11 août 2017. Il est de 106.2. Enfin, l'indice 1022 (ancien 1015) est de 3847,57€ depuis le 1/01/2017



François PELLETANT
Maire de Linas (91)
Président des Maires Franciliens